



## Decharge pour degager de la responsabilite du chauffeur

Par **tictac**, le **03/01/2009** à **16:50**

bonjour  
etant motard , je porte une copine  
si en cas d accident grave  
est ce que je peux me soustraire a une plainte  
de sa part ou de ses parents en cas de son deces  
en lui faisant ecrire une decharge me liberant de toute poursuite ?  
CETTE DECHARGE EXISTE T ELLE ?  
est elle valable ?  
MERCI

Par **chaber**, le **03/01/2009** à **18:32**

Vous ne pouvez absolument pas vous soustraire à la législation  
En cas de blessures entraînant un arrêt d'activité de plus de 3 mois, et à plus forte raison en cas de décès, si votre responsabilité est engagée, il y aura dépôt de plainte et poursuites pénales d'office par le procureur